

# POLITIQUE DE GESTION ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

## INTRODUCTION

Action contre la Faim est une organisation humanitaire internationale qui lutte contre les causes et les effets de la faim. Nous sauvons la vie d'enfants en situation de malnutrition. Nous garantissons l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la nourriture, aux moyens de subsistance, à la formation, aux soins de santé de base et au renforcement des compétences. Nous donnons aux enfants, aux femmes et aux hommes la possibilité de se libérer de la menace de la faim.

Notre identité en tant qu'organisation se définit par notre Mission (raison d'être) et notre Vision (de quelle manière nous nous projetons dans l'avenir) et elle s'articule autour de notre culture organisationnelle (Principes et Valeurs).

La Politique de Gestion Éthique et de Responsabilité Sociale répond à la Mission, à la Vision, aux Principes et aux Valeurs d'Action Contre la Faim :

### VISION

Notre vision est celle d'un monde sans faim. Action contre la Faim mobilise toutes ses ressources pour s'assurer que les enfants et les adultes aient un accès suffisant à l'alimentation et à l'eau potable, et qu'ils puissent l'obtenir dignement. Nous portons également notre attention sur les problématiques sociales des personnes en situation ou en risque d'exclusion sociale, afin de les accompagner vers une insertion socio-professionnelle.

### MISSION

Notre mission est de sauver des vies en éradiquant la faim par la prévention, la détection et le traitement de la malnutrition. Nous avons également pour objectif d'apporter soutien, conseil, et assistance technique aux fondations et aux entités dont l'activité principale est l'action sociale, ainsi que notre attention aux problématiques sociales des personnes.

### PRINCIPES ET VALEURS

Nous disposons d'un cadre solide de Principes et de Valeurs, dans lequel s'inscrivent toutes nos activités, constitué de :

- Notre Charte de Principes (neutralité, indépendance, non-discrimination, accès libre et direct aux victimes, professionnalité et transparence),
- Notre politique d'Intervention dans les opérations (Policy Paper), qui reprend nos 10 principes d'action sur le terrain (principe de responsabilité humanitaire, principe de protection des victimes, principe de défense (advocacy), collaboration avec les parties intéressées, engagement pour l'amélioration de la formation, priorisation des collectifs les plus vulnérables, participation maximale des bénéficiaires, respect de l'environnement, intégration de nos actions et récupération de l'autonomie).
- Notre Code de Conduite, qui définit les règles de conduite de base, l'éthique et les principes essentiels que tous les travailleurs et membres de l'équipe d'Action Contre la Faim doivent prendre en compte. Ces règles se regroupent autour de trois catégories principales : les règles relatives aux Droits de l'Homme, les règles relatives aux droits socio-professionnels, la conduite au travail et la coexistence, ainsi que les règles liées à d'autres droits.

- Nos valeurs : les valeurs d'Action Contre la Faim donnent une cohésion à notre organisation. Nous les percevons quotidiennement dans l'exécution de nos tâches, elles sont le reflet de notre conduite personnelle et de la gestion que nous réalisons. Les valeurs dans lesquelles nous nous inscrivons sont les suivantes :
  - Agir avec courage : nous faisons le nécessaire pour aider les personnes les plus vulnérables, en agissant toujours avec intégrité et respect, quels que soient les efforts à fournir et le temps nécessaire.
  - Avoir un impact durable : nos actions ont un impact mesurable à court terme ainsi qu'à plus long terme. Nous en apportons des preuves, nous assumons nos responsabilités et rendons toujours des comptes.
  - Apprendre constamment : continuellement en quête des dernières avancées, nous innovons en permanence, même si de nouvelles idées à développer apparaissent sans cesse et qu'il existe toujours une manière de mieux faire.
  - Donner l'exemple : nous sommes reconnus en tant qu'experts en nutrition, fiables et respectés dans le monde entier. Nous analysons, résolvons de nombreux problèmes, partageons nos connaissances et inspirons les autres dans leur envie d'agir.
  - Honnêteté : confiants dans notre capacité à atteindre nos objectifs, nous restons autocritiques et transparents dans notre façon de travailler.
  - Générosité : nous sommes loyaux, nous aidons et collaborons avec les autres, nous promovons l'empathie responsable afin de ne pas nuire, nous faisons preuve de prudence dans nos relations avec autrui.

## PORTÉE

L'intégration de cette Politique est transversale dans toutes les interventions de notre organisation. Ce modèle de gestion est basé sur l'engagement de notre organisation et de toutes les personnes qui la composent dans la gestion éthique et socialement responsable, tout comme dans son intégration dans la stratégie, le processus et le développement de toutes ses activités.

Ces aspects émanent de la nature même de notre organisation et sont expressément décrits dans notre Charte de Principes et notre Code de Conduite.

Nous manifestons notre engagement volontaire à intégrer dans nos opérations, notre stratégie et notre gestion, ces aspects sociaux, professionnels, éthiques, environnementaux et de bonne gouvernance, qui vont au-delà des exigences de la législation ; ainsi qu'à étendre au maximum l'engagement social acquis, dans le but d'augmenter l'impact positif sur nos groupes d'intérêts.

## EXIGENCES ET PRINCIPES

L'intégration des aspects sociaux, professionnels, éthiques, environnementaux et de bonne gouvernance, qui vont au-delà des exigences de la législation se produit tant au niveau interne qu'externe :

- Chez Action Contre la Faim, nous veillons à l'application intégrale de la législation en vigueur dans toutes nos actions, ainsi qu'au respect des accords et engagements institutionnels pris avec d'autres organisations, administrations publiques, institutions publiques ou privées et autres entités sociales.
- Tel qu'il est stipulé dans notre Charte de Principes au sujet de la transparence, Action Contre la Faim s'engage, devant les personnes bénéficiaires, les collaborateurs et donateurs, à respecter la transparence et informer de la destination et la gestion des fonds reçus, ainsi qu'à fournir toutes les garanties pour en vérifier la bonne gestion.
- En outre, et conformément à ce qui est établi dans nos Principes de professionnalité et de non-discrimination, Action Contre la Faim promeut la gestion appropriée, la reconnaissance, la formation et le développement de l'ensemble de nos équipes humaines et rejette, dans le cadre de ses actions, toute discrimination basée sur le sexe, la race, l'ethnie, la religion, la nationalité, l'idéologie ou la classe sociale, en favorisant un environnement de travail sûr. Nous appliquons une politique d'égalité entre les sexes, de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi qu'un protocole pour prévenir le harcèlement sous toutes ses formes, y compris le harcèlement sexuel.
- Action Contre la Faim s'engage à assumer sa responsabilité de respecter les droits humains. Nous nous basons sur le respect des principes du droit humanitaire, des conventions et des réglementations internationales (Déclaration universelle des Droits de l'Homme et réglementations en matière de droit du travail établies par l'Organisation Internationale du Travail). Nous réaffirmons notamment cet engagement dans le domaine des droits de l'enfance et de la jeunesse (entre autres, l'élimination de l'exploitation infantile et des travaux forcés), le droit d'association (en insistant sur la liberté syndicale et le droit aux négociations collectives) et le droit à des conditions d'emploi justes et satisfaisantes.
- Chez Action contre la Faim, nous sommes attachés à la qualité et aux principes de qualité du secteur de la coopération et de l'aide humanitaire. Afin de promouvoir la qualité dans nos interventions, notre modèle de gestion et nos procédures, nous respectons les cadres réglementaires suivants liés à l'aide et le fondement éthique de l'aide :
  - Nous adhérons au Code de Conduite relatif au Secours de la Croix Rouge Internationale, au Code de Conduite de la Coordination des Organisations de Coopération pour le Développement - Espagne (CONGDE) et aux codes éthiques et de bonnes pratiques de l'Association Espagnole de Fundraising.
  - Nous sommes certifiés et/ou accrédités dans les normes et labels de qualité suivants : par la Norme SGE 21 de Système de Gestión Éthique et Socialément Responsable de Forética et par l'outil de Transparence et de Bonne Gouvernance de la Coordination des Organisations de Coopération pour le Développement - Espagne (CONGDE).
  - Nous sommes des partenaires accrédités de l'Union Européenne et de la Coopération Espagnole pour la mise en œuvre de projets sous son financement.

- Nous favorisons une culture de travail alignée sur les principes de la norme d'Aide Humanitaire Essentielle (CHS pour son sigle en anglais).
- Nous veillons au bon développement de pratiques cohérentes avec le respect et la protection environnementale, ainsi que la minimisation de l'impact négatif de nos actions.
- Action contre la Faim croit à la nécessité de mécanismes de planification, du suivi et d'une l'évaluation valides, fiables et pertinents, garantissant le respect de notre Politique de Gestion Éthique et de Responsabilité Sociale dans le cadre de l'ensemble de nos actions. Face aux différends qui pourraient naître, nous prendrons en compte les résolutions de notre Comité d'Éthique.

## MÉCANISMES DE RÉVISION

Notre organisation s'engage à revoir périodiquement cette politique et à l'adapter, le cas échéant, aux nouvelles exigences organisationnelles qui pourraient apparaître.

### POLITIQUE DE GESTION ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

Propriétaire : COMITÉ D'ÉTHIQUE 20/11/19

Émis par : COMITÉ D'ÉTHIQUE 02/12/19

Validé : COMITÉ DE DIRECTION décembre 2019

Validé : PATRONATO juin 2020

Validé : PATRONATO décembre 2022

Validé : COMITÉ D'ÉTHIQUE annuellement